



Ville de LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE  
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse  
Département des Alpes-Maritimes



# Fête de la Musique 2023

## MERCREDI 21 JUIN

### CHARTE DE PARTICIPATION

à retourner dûment complétée et signée le **VENDREDI 5 MAI 2023**, au plus tard accompagnée de la fiche d'inscription et de l'autorisation parentale pour les mineurs

- soit par email : [evenements@laroquettesursiagne.com](mailto:evenements@laroquettesursiagne.com)
- soit par courrier : Mairie - service animations - CS 23100  
06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

#### **Article 1.**

La commune de LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE lance un appel à candidature pour les artistes chanteurs, groupes de musiciens, formations musicales et D.J. pour la Fête de la Musique, édition 2023 qui aura lieu le **mercredi 21 juin à partir de 18 heures**.

#### **Article 2. Conditions de participation**

Cet appel à candidature est ouvert à tous : amateurs quel que soit le niveau, professionnels, artistes individuels, groupes, formations musicales et D.J.

Les dossiers de candidature et les documents ci-dessous doivent nous parvenir dûment complétés et signés le **vendredi 5 mai 2023, au plus tard**.

#### **Documents à fournir :**

- ⇒ Fiche d'inscription
- ⇒ Présente charte de participation signée
- ⇒ Autorisation parentale pour les enfants mineurs

#### **Article 3. Modalités de sélection**

La sélection et le nombre des candidats retenus se fera en fonction des places disponibles. Les candidats sélectionnés seront avisés par courriel.

#### **Article 4. Organisation**

Les candidats retenus se produiront en extérieur, sur l'une des scènes mises à disposition par la commune.

**Aucune rémunération n'est prévue**, conformément aux principes fondamentaux de la Fête de la Musique.

- **Technique** : des jeux de lumière et le matériel de sonorisation sont mis à disposition par la commune de LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE.



## Fête de la Musique 2023 - MERCREDI 21 JUIN

### CHARTRE DE PARTICIPATION - page 2

Une réunion technique préparatoire sera organisée avant la manifestation. Un membre de chaque formation retenue devra obligatoirement être présent.

- **Durée de la prestation** : La durée de la prestation attribuée à chaque candidat sera établie en fonction du nombre de participants.

- **Ordre de passage** : **1<sup>ère</sup> partie** : groupes, artistes individuels, formations musicales, **2<sup>e</sup> partie** : D.J. Il sera indiqué aux candidats par la commune de LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE sans possibilité de remise en cause. Le candidat s'engage à respecter le créneau horaire qui lui sera attribué.

- **Assurance** : le candidat doit justifier d'une assurance «Responsabilité civile» en cas de perte ou de vol de son matériel dégageant la ville de toute responsabilité.

#### **Article 5. Engagements des musiciens**

Les candidats sélectionnés s'engagent à :

- en cas de désistement, le candidat retenu devra prévenir la ville de LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE avant le 9 juin 2022.
- Respecter l'organisation mise en place par la ville, (créneau horaire, temps de prestation, règles de sécurité, etc...).
- Ne pas tenir de propos diffamatoires ou insultants, qui inciteraient à la discrimination, à la haine, ou à la violence.

#### **Article 6. Engagements de la ville**

La commune met à disposition des scènes positionnées en extérieur et l'alimentation électrique, des jeux de lumières et le matériel de sonorisation.

En cas de besoin matériel particulier les candidats peuvent apporter le leur, sous réserve du respect des normes de sécurité en vigueur et de leur compatibilité avec le matériel de la ville.

La commune assure la promotion de la manifestation par des actions de communication. (presse, affichage, magazine municipal, Facebook et site internet).

#### **Article 8. Droits de diffusion des productions**

Les candidats autorisent, sans contrepartie, la commune de LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE à utiliser ou éventuellement reproduire, les photographies ou films pris au cours de la manifestation sur tout support dans le but d'en assurer la valorisation et la promotion.

Tout artiste participant à cet évènement s'engage à céder à titre gratuit à la commune de LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE, ses éventuels droits d'auteurs relatifs au répertoire joué.



## Fête de la Musique 2023 - MERCREDI 21 JUIN

CHARTRE DE PARTICIPATION - page 3

### **Article 9. Annulation**

En cas d'annulation, quelle qu'en soit la raison, la responsabilité de la commune de LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE ne pourrait être engagée.

Les candidats retenus souhaitant se désister s'engagent à prévenir la commune au plus tard le 9 juin 2022 afin que celle-ci puisse, le cas échéant, trouver un autre groupe.

### **Article 10. : contact**

Pour tout renseignement contacter :  
Commune de LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE  
Service animations : 04 92 19 45 17  
ou [evenements@laroquettesursiagne.com](mailto:evenements@laroquettesursiagne.com)

**Toute inscription à la Fête de la musique vaut acceptation de la présente charte.**

## ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je, soussigné (e),.....  
représentant la formation, le groupe ou l'artiste, .....

.....  
*Atteste que l'ensemble des membres de l'équipe participante a pris connaissance de la présente «charte de participation» à la Fête de la Musique organisée par la commune de LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE, et s'engage à en respecter les dispositions.*

Fait à La Roquette-sur-Siagne, le .....,  
Signature

### **Traitement des données personnelles**

Vos données ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Liberté », vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et d'effacement des données vous concernant et de définir des directives relatives au sort de celles-ci si vous ne pourriez plus les exercer, en vous adressant à : [evenements@laroquettesursiagne.com](mailto:evenements@laroquettesursiagne.com) ou 04 92 19 45 17



Ville de LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE  
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse  
Département des Alpes-Martimes



# Fête de la Musique 2023

## MERCREDI 21 JUIN - FICHE INSCRIPTION

Fiche d'inscription (à retourner le **VENDREDI 5 MAI 2023**, au plus tard)

- soit par email : [evenements@laroquettesursiagne.com](mailto:evenements@laroquettesursiagne.com)
- soit par courrier : Mairie - service animations - CS 23100  
06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

Pour toute information : 04 92 19 45 17

Nom (chanteur, groupe, formation musicale, DJ) : .....

Nom, prénom du responsable : .....

Adresse : .....

Tél. Portable : .....Fixe .....

E-mail (en lettres capitales): .....

**Membres du groupe** - *Pour les personnes mineures fournir une autorisation parentale.*

Nom	Prénom	Date de naissance	Téléphone

Utilisez-vous du matériel amplifié :  OUI  NON

BESOINS AUTRES (à spécifier) : .....



# Fête de la Musique 2023

## FICHE INSCRIPTION - SUITE

Genre musical dominant :

- Rock                       Musiques électroniques                       Rap
- Musiques du monde                       Classique                       chant choral
- variété française                       Jazz                       D. J.
- Autres (à préciser) .....

Durée de votre prestation pour la Fête de la Musique : .....

Date .....

Signature

### Traitement des données personnelles

Vos données ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite «Informatique et Liberté», vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et d'effacement des données vous concernant et de définir des directives relatives au sort de celles-ci si vous ne pourriez plus les exercer, en vous adressant à : [evenements@laroquettesursiagne.com](mailto:evenements@laroquettesursiagne.com) ou 04 92 19 45 17



Ville de LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE  
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse  
Département des Alpes-Maritimes



## AUTORISATION PARENTALE

de participation à la Fête de la Musique - édition 2023  
organisée par la ville de LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

Je (nous) soussigné (e)

Madame .....

et/ou monsieur .....

Domicilié(s) : .....

.....

Tél. Madame : .....Monsieur .....

Adresses mail : madame .....

monsieur : .....

Détenteur(s) de l'autorité parentale, autorise (nt) l'enfant :

Nom : ..... Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Domicilié : .....

à participer à la Fête de la Musique organisée le **MERCREDI 21 JUIN 2023**  
par la commune de LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE.

Fait à.....

Le.....

Signature (s) du ou des parents

### Traitement des données personnelles

Vos données ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite «Informatique et Liberté», vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et d'effacement des données vous concernant et de définir des directives relatives au sort de celles-ci si vous ne pourriez plus les exercer, en vous adressant à : [evenements@laroquettesursiagne.com](mailto:evenements@laroquettesursiagne.com) ou 04 92 19 45 17

Je consens à la collecte de ces données personnelles dans le cadre de ce formulaire.